

<https://47.snuipp.fr/Amenagements-du-projet-de-reforme-des-retraites>



# Aménagements du projet de réforme des retraites

- Société - Les Retraites en question -

Date de mise en ligne : mercredi 19 février 2020

Dernière mise à jour : 0000

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

## Principaux changements :

- Remplacement de la conversion des droits par une « clause à l'italienne »
- Mise en place d'une retraite progressive pour les générations post 1975.

Quelques aménagements au projet de réforme des retraites ont été annoncés hier par le gouvernement. Pendant la transition (pour les générations nées entre 1975 et 2004), ce serait une « clause à l'italienne » et non une conversion des droits en points dès 2025 comme prévu initialement par le rapport Delevoye qui serait appliquée. **Le gouvernement ne donne aucune projection ni simulation d'application de ces nouvelles modalités. Or, même avec une clause « à l'italienne », rien ne garantit l'évolution du point d'indice qui servira de base à ce calcul au moment du départ.**

**En permettant la retraite progressive à partir de 60 ans dans le nouveau système, le gouvernement commence enfin à entendre une revendication** que porte la FSU et d'autres organisations syndicales de la Fonction publique, à savoir la possibilité de réduire son activité avant l'âge légal de départ. **Mais la FSU s'indigne du fait que cette possibilité ne serait ouverte qu'à partir de la génération 1975**, sans considérations pour les générations qui vont partir à la retraite dans les années qui viennent et sur qui planent pourtant toujours les menaces de mise en place d'un âge pivot ou de durées d'assurances augmentées. **Il suffirait pourtant de réactiver un dispositif qui existait dans la Fonction publique : la cessation progressive d'activité.** La FSU rappelle par ailleurs qu'elle n'a ni précisions ni garanties sur les conditions de liquidation d'une partie de la retraite : la retraite progressive sera-t-elle un droit ou sera-t-elle soumise à accord du chef de service ? Quelle valeur de point sera appliquée ? Enfin, le gouvernement confirme l'extinction des catégories actives, sans donner d'éléments concrets et satisfaisants sur la pénibilité, les aménagements de fins de carrière... Au final, une seule chose est claire à l'issue de ces annonces : le gouvernement maintient le cap d'une réforme régressive, faite pour diminuer les pensions de toutes et tous.

*Post-scriptum :*

*La FSU continue de demander le retrait de cette réforme et l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel de retraites.*